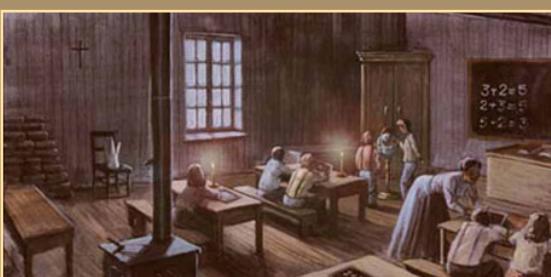


LIEUX PUBLICS et PRIVÉS D'HIER et D'AUJOURD'HUI

Activités de recherche, d'analyse et de synthèse

À l' ÉGLISE



Le village
PROLOGUE

DANS CETTE SÉRIE		5	À LA MAISON
1	À L'AUBERGE • AU CAFÉ	6	AU MANOIR • AU CONSEIL MUNICIPAL
2	À L'ÉCOLE	7	AU MOULIN SEIGNEURIAL • À LA BOULANGERIE
3	À L'ÉGLISE	8	AU MAGASIN GÉNÉRAL
4	À LA BIBLIOTHÈQUE	9	LE JEU CLANDESTIN • LE CASINO ET LA LOTERIE

À L'ÉGLISE

Des lieux d'hier (1852 à Prologue) et des lieux d'aujourd'hui telles l'école, l'auberge, l'église, la bibliothèque, etc., sont présentés en parallèle et documentés. Tout en approfondissant des épisodes de leur histoire nationale, les étudiants constatent les changements qui se sont opérés dans les interstices du temps. Ils sont invités à développer des scénarios crédibles à partir des pistes proposées.

SOMMAIRE

Hier • À l'église de Prologue	3
Aujourd'hui • Des églises délaissées.....	4
Boîte à outils • Lectures complémentaires	5
L'église de Prologue	5
La nef de l'église de Prologue.....	5
De l'influence des curés auprès de leurs paroissiens.....	6
Quelques écrivains osent promouvoir la liberté d'expression et l'anticléricalisme	10
Les ultramontains vus par Roger Lamarre, le bedeau de Prologue	15
Le curé Chandonnay tel que décrit par sa ménagère, madame Pauline Lemieux.....	17
Lettre pastorale de Mgr Bourget.....	19
Feu de 1852 au square Dalhousie.....	20
Le feu au presbytère.....	21
La dîme.....	22

HIER • À L'ÉGLISE DE PROLOGUE

Dans le Québec d'antan, l'Église constitue un élément important de l'univers social. Le clergé catholique sanctionne les étapes de la vie: naissance, mariage et décès. L'Église fait tout en son pouvoir pour exercer une grande influence autant sur ses ouailles que sur le pouvoir civil. Rien n'est facile dans la réalité quotidienne des paroisses et bien des curés n'y réussissent pas aussi bien que certains le voudraient. Ainsi, quelques écrivains osent promouvoir la liberté d'expression et l'anticléricalisme au grand dam de Mgr. Bourget qui brandit la menace d'excommunier les adversaires du destin providentiel. «Il n'est permis à personne d'être libre dans ses opinions religieuses et politiques; [...] c'est à l'Église à enseigner à ses enfants à être de bons citoyens, comme de bons chrétiens [...]. La liberté d'opinion n'est donc pas autre chose que la liberté de l'erreur, qui donne la mort à l'âme [...]». Voilà, en substance, les propos ultramontains du primat de l'Église canadienne.¹

À l'automne de 1852, les habitants du Village Prologue se rassemblent sur le parvis de leur église pour discuter comme ils le font tous les dimanches matins. Ils sont nombreux à ne pas partager les idées ultramontaines de Mgr. Bourget, mais ce jour-là, outre les nouvelles de la semaine, le curé Chandonnay leur a lu une vibrante lettre pastorale de l'évêque demandant leur aide suite au feu gigantesque qui a consumé plus de 2 000 maisons, boutiques et ateliers, fait plus de 9 000 sans abris à Montréal et brûlé la cathédrale de l'évêché. De tels malheurs rassemblent les gens au-delà des idées et les amènent à s'entraider. Le curé Chandonnay a même proposé d'expédier aux malheureux de Montréal, une partie importante de la dîme de la paroisse. Ce drame touche particulièrement les paroissiens, car le feu de leur presbytère est encore frais à leur mémoire.

Votre tâche

Rédigez des textes basés sur les conversations que les habitants de Prologue auraient échangées ce jour-là sur le parvis de l'église. Choisissez des personnages et faites-les discuter entre eux.

Vous trouverez quelques lectures complémentaires dans la boîte à outils. Vous pourrez vous en inspirer.

NOTE :

1. BOURGET, Ignace, Lettre pastorale, tome 3

AUJOURD'HUI • DES ÉGLISES DÉLAISSEES...

La société québécoise n'est plus monolithique. Au contraire, l'arrivée massive d'immigrants en provenance de tous les continents a profondément transformé sa représentation démographique. Montréal est devenue un microcosme international.

De nouvelles confessions religieuses sont apparues : l'islam, l'hindouisme et beaucoup d'autres mouvements religieux. De son côté, l'influence de l'Église catholique périclite tellement que des monuments construits durant sa période de gloire doivent être vendus à des entrepreneurs privés qui transformeront ces édifices en condominiums ou en mairies d'arrondissement.

En 2001, l'effectif des Sœurs de Marie-Réparatrice ne se renouvelle pas, dit la sœur supérieure provinciale Lorrain Granger. Le couvent sera converti en une quarantaine de condos luxueux qui se vendront à des prix s'approchant des 400 000 \$ l'unité.¹

En 2019, on peut lire ceci dans *Le Journal de Québec* : «Nos églises s'en vont chez le diable: 612 églises démolies, fermées ou abandonnées. De plus en plus d'églises, dont certaines constituent des joyaux d'architecture, ferment leurs portes au Québec, faute de financement pour leur redonner une seconde vie. Bref, notre patrimoine religieux s'en va chez le diable, déplorent de nombreux experts.»²

Bref, les Québécois ont déserté leurs églises et n'y retournent qu'en de rares occasions.

Votre tâche

Effectuez une recherche sur le l'état des bâtiments religieux d'aujourd'hui. Quel sort leur réserve-t-on? Pouvez-vous relever des exemples d'utilisation de ces derniers? Comment réagissent les autorités religieuses?

NOTES :

1. *La Presse*, Montréal, le 28 février 2001
2. Source : *Le Journal de Québec*, 17 août 2019

BOÎTE À OUTILS • LECTURES COMPLÉMENTAIRES

L'ÉGLISE DE PROLOGUE

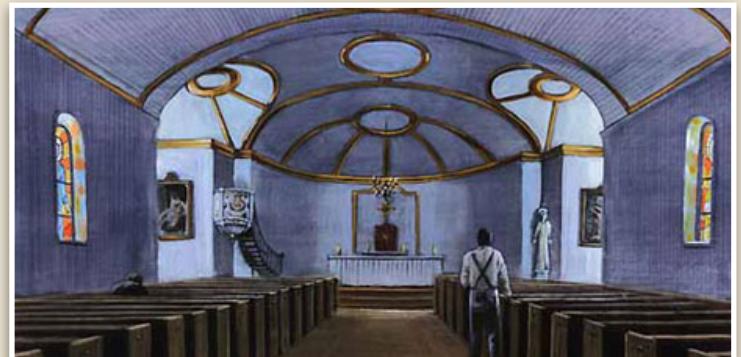


L'église de Prologue fait la fierté de ses paroissiens, car, chacun, à sa manière, a participé à sa construction. D'aucuns disent qu'ils pourraient nommer, les yeux fermés, les différents éléments de son architecture. Bien que monsieur le curé Chandonnay soit également très fier de ce lieu de culte, il aurait, à ce que l'on dit, préféré un établissement en pierres. Quoi qu'il en soit, cette petite église de bois à deux transepts est le lieu de recueillement de plusieurs

habitants répartis dans trois seigneuries, soient celle de Prologue, celle de la Gâtine et celle de la Chamaille. Un magnifique clocher coiffé d'une croix de métal surmontée d'un petit coq rappelle que le Seigneur garde un oeil sur ses brebis.

LA NEF DE L'ÉGLISE DE PROLOGUE

De l'intérieur, on a une meilleure idée de ses dimensions, de la simplicité de son architecture et de l'atmosphère de recueillement qui s'en dégage. Elle mesure 105 pieds de long sur 45 pieds de large. Elle a 27 pieds de hauteur. Les transepts mesurent 18 par 18 pieds. La nef et le chœur sont entourés d'un corridor. Le fond de la nef est recouvert par de grands panneaux. Les bancs sont en bois d'érable vernis et sont de fabrication artisanale. Au plafond, il y a des appliques (des moulures) peintes couleur or et posées par-dessus les planches. Les vitraux laissent entrer le soleil donnant à ses reflets des couleurs inédites.



DE L'INFLUENCE DES CURÉS AUPRÈS DE LEURS PAROISSIENS

Chroniques de monsieur Augustin Lebeau qui montrent la relative influence des curés sur leurs ouailles

Demain, quelques messieurs et dames de Prologue étrenneront, à l'occasion de l'office de Pâques, de nouveaux vêtements. Comme à l'accoutumée, la messe dominicale sera longue. Il y aura la bénédiction du feu nouveau et de l'eau que le curé Chandonnay utilisera lors des prochains baptêmes.

Comme à l'accoutumée, la récitation des litanies des Saints sera tellement monocorde que plusieurs paroissiens feront un petit roupillon. L'année dernière, mon voisin de droite, dont je tairai le nom, a ronflé d'une manière éhontée durant une bonne partie de l'office. Zzzzzzz! Onnrrrronnn! Zzzzzzz! À tel point que j'ai cru bon le réveiller, car monsieur le curé lorgnait de notre côté!

Heureusement, le dimanche de Pâques marquera la fin des privations. À la sortie de la messe, les habitants seront heureux de s'en retourner et de «casser carême»! Chacun aura sa petite bouteille d'eau bénite. Chez plusieurs habitants, un bon repas marque la fin du carême. On mange en famille, viandes et friandises. Ici, à Prologue, plusieurs habitants ont, en prévision de ce grand jour, tout spécialement fumé un jambon après avoir fait boucherie.

Pâques, c'est bien sûr, la fête de la résurrection du Christ, mais c'est également l'annonce du renouveau de la nature. Ce n'est pas un hasard si l'Église en a fixé la date par rapport à l'équinoxe à savoir, le

dimanche après la pleine lune qui suit le 21 mars.

Même si la neige ne semble pas vouloir quitter son nid, les ruisseaux commencent à dégeler en sourdine et les jours rallongent. Voilà des signes annonçant le retour des beaux jours.

Est-ce que je vous ai dit combien j'aime les dimanches! La vie du dimanche est si active, si variée. Les habitants se voient l'un l'autre en passant, au sortir de la messe. On reçoit les salutations de tous les hommes et la révérence discrète des femmes. Puis, chemin faisant, on caquette sur les poules, le troupeau, le mari, les enfants.

Voilà une bien belle journée d'autant plus que plusieurs habitants sortent de l'église en pensant qu'ils valent mieux. C'est là l'effet de tout fardeau déchargé aux pieds de Dieu.

Monsieur le curé Chandonnay m'a fait savoir qu'il s'occupera encore, en mai prochain, de la marche au catéchisme des enfants des premières côtes de la seigneurie de la Gâtine.

— Savez-vous, monsieur Lebeau, que plusieurs jeunes hommes de l'endroit ne connaissent rien de leur catéchisme! Et, sans attendre ma réponse, il entreprit de me parler du sujet.

— L'an passé, ajouta-t-il, alors que je donnais ma première leçon de catéchisme

dans la sacristie de la petite chapelle de bois qui sert d'église pour les habitants des côtes Saint-Joseph et Sainte-Scholastique de la seigneurie de la Gâtine, j'ai compté une bonne douzaine de jeunes hommes âgés entre 15 et 18 ans. Vous comprendrez ma surprise de voir autant de jeunes hommes qui n'avaient pas encore fait leur première communion faute d'avoir marché au catéchisme. J'ai mandé à l'un d'eux qui était âgé de 17 ans :

— Levez-vous et répondez : qu'est-ce que Dieu?

Il m'a bêtement répondu :

— Je ne sais pas, monsieur le curé, je ne sais pas!

Étonné de la réponse, je le réprimandai en ces termes :

— Pourquoi n'étudiez-vous pas votre catéchisme? Je suis forcé de vous remettre à l'année prochaine. Savez-vous au moins quel jour est mort Notre Seigneur Jésus-Christ?

— Moi, monsieur, je ne savais même pas qu'il était malade!

Vous imaginez bien que ce fut le prétexte au déclenchement d'un rire général. Désespéré de ce scandale, je lui dis de s'en aller chez lui.

Le grand garçon est sorti en pleurant, cela faisait peine à voir!

Une demi-heure après l'incident arrive la mère du garçon dans la sacristie. Essoufflée elle me demande :

— C'est-y-vrai, m'sieur le curé que vous avez refusé mon fils pour sa première communion?

— Certainement, c'est déplorable, un garçon de son âge qui n'en sait pas plus qu'un païen.

— Mais m'sieur le curé, il a dix-sept ans. L'an prochain, il sera en âge de prendre femme, et je parie que vous refuserez de le marier à l'église.

— Je le crois bien, un garçon qui ne sait pas un mot de son catéchisme! Je lui demande quel jour est mort Notre Seigneur, et il me répond qu'il ne savait même pas qu'il était malade!

Je ne sais pas si vous allez me croire monsieur Lebeau, mais elle me répondit, imperturbable :

— Qu'est-ce que vous voulez, m'sieur le curé, nous sommes si pauvres que nous n'avons pas les moyens de recevoir les «gazettes», et alors nous ne savons rien des nouvelles. Il faut nous pardonner, m'sieur le curé!

Devant tant d'ignorance et de bonne volonté, j'ai fait la promesse de m'occuper personnellement de son fils lors de la prochaine marche au catéchisme des enfants de ce secteur de la paroisse. En attendant je lui ai demandé de venir plus souvent aux Saints-Offices, car il était évident qu'elle n'en savait pas plus long que son fils et j'imagine qu'il en est de même pour le reste de la famille.

J'avais un sourire en coin et la petite histoire de monsieur le curé ne me choquait pas outre mesure. J'avais en mémoire certains

propos tenus par des âmes charitables de la paroisse l'an passé alors que les enfants de Prologue marchaient au catéchisme. J'avais également en mémoire l'espièglerie de la petite Marianne Martin dite Tudor qui, en guise de réponse à monsieur le curé qui lui demandait si elle savait ce que Jésus avait dit à ses apôtres à la dernière scène, avait répondu:

— J'sais pas, monsieur le curé, j'étais pas là!

Je crois bien que monsieur le curé a percé mes pensées puisqu'il n'a pas insisté et qu'il s'en est retourné comme il était venu.» [...]

Prologue, le 23 mai 1853

[...] Ce matin ma promenade m'a mené au bac de Trefflé Bellerive. Je lui ai demandé de me traverser sur la rive de la seigneurie de la Vadrouille. Le pauvre homme a bien essayé de connaître les raisons de mon déplacement, mais rien n'y fit! J'étais tout silence et perdu dans mes pensées.

En fait j'aurais été incapable de lui dire quoi que ce soit puisque je n'avais aucune idée de ce que j'allais faire là-bas! Ce n'est que parvenu sur la terre ferme que je décidai d'aller visiter mon ami, le curé Antoine Labonté, dit Pirouette.

Je me suis informé des problèmes qu'il avait rencontrés lors de la construction de l'église et du presbytère de sa paroisse. J'ai appris que ces sortes de constructions dépendent, en partie, de l'attitude et des dons de persuasion du curé. L'enjeu est toujours de taille et de nombreux événements peuvent influencer à la fois ses rapports avec ses paroissiens et le déroulement futur de sa carrière.

Ma foi! Je dirais que monsieur le curé Pirouette est de l'étoffe des curés grands bâtisseurs. Administrateur avéré, il s'était efforcé de prouver aux fidèles de sa paroisse la viabilité financière du projet. Pour les convaincre, il avait habilement réfuté les arguments des opposants et flatté la vanité paroissiale en invoquant les efforts consentis par les communautés dans les paroisses voisines.

Il avait été aussi un habile conciliateur, parcourant la paroisse en quête d'appuis. Certes, il avait dû faire quelques compromis comme monsieur le curé Chandonnay l'a sûrement fait! Il avait même accepté de patienter quelques mois pour éviter de brusquer certaines natures moins conciliantes.

Il m'a confié, à demi-mot, que d'autres curés ne savaient vraiment pas y faire. Il paraît que certains prêtres rencontrent une résistance indéfectible. Rien d'étonnant à cela, me dit-il, car certains curés ont la mauvaise habitude de se mêler ouvertement des querelles paroissiales. Pas surprenant que leurs prises de position ou leurs fréquentations déplaisent à un groupe de fidèles qui refusent, dès lors, de se plier à leur volonté.

— Il m'a raconté avoir encore en mémoire l'histoire du curé Etienne Desserte qui dut abandonner son poste, car les fidèles l'avaient accusé, auprès de monseigneur l'évêque, d'avoir trompé la paroisse et de l'avoir lancée dans une «entreprise folle et ruineuse». Cette histoire avait fait ressurgir d'anciennes querelles et ranimé certaines haines. Il paraît que vingt ans après le départ du pauvre prêtre, les fidèles de la paroisse étaient encore divisés sur la question! Puis, fixé sur cette idée, il ajouta:

— Vous rappelez-vous le curé Lafouine, mon bon ami?

— Bien sûr, lui dis-je, il desservait la paroisse de Saint-Benoît, située à l'est de la seigneurie de la Chamaille.

— Et bien, c'était pourtant un curé estimé de ses paroissiens. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il a échoué complètement dans sa tentative de reconstruire le presbytère! Les coûts du bâtiment furent âprement contestés.

— Beaucoup de zèle avait présidé aux premières démarches, mais les habitants avaient reculé en prenant connaissance du devis. Il a dû payer lui-même, de sa poche, les coûts de réparation du bâtiment.

— Il paraît que ses sermons sont toujours très emportés et très inspirés. Malheureusement une partie de la population n'y voit que

sentiment de vengeance de sa part. Je me suis laissé raconter que plusieurs fidèles ont déserté l'église et font quelques milles de plus pour aller entendre un curé moins inspiré.

Nous avons ainsi fait le tour de quelques paroisses avoisinantes pour finalement conclure...

— Et par chez vous, comment les choses avancent-elles? Est-ce que monsieur le curé Chandonnay a réussi à rompre toutes les résistances, demanda-t-il gentiment ?

J'allais l'informer des derniers événements lorsque le bedeau fit irruption dans le salon. Les deux hommes discutèrent à voix basse. Mon ami vint vers moi et me demanda de l'excuser. Il devait aller ondoyer un nouveau-né que la sage-femme croyait en danger de mort!» [...]

QUELQUES ÉCRIVAINS OSSENT PROMOUVOIR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ANTICLÉRICALISME

Louis-Hypolite Lafontaine a, jusqu'au début de l'insurrection de 1837, accompagné fidèlement Papineau aux assemblées les plus houleuses. Donald Laprise était alors âgé de 46 ans et il était de passage à Québec où, avec l'un de ses amis, il a assisté à l'une de ces assemblées houleuses, celle-là même où Lafontaine était apparu habillé à la mode patriote, en veste d'étoffe du pays. À cette époque, Lafontaine se faisait aussi connaître comme l'un des députés les plus anticléricaux.

Pareillement, monsieur Donald Laprise a avoué avoir, au temps de sa jeunesse, beaucoup critiqué la hiérarchie ecclésiastique et délaissé la pratique religieuse. C'était avant qu'il n'épouse, en 1817, demoiselle Mathilde Duchesne (il est âgé de 26 ans). À cette époque, comme l'avaient également remarqué d'autres fins observateurs, il avait constaté que l'ensemble de la population n'était pas très zélée non plus dans sa pratique religieuse. Ces constatations émanaient même des curés qui se plaignaient que les Canadiens français catholiques n'étaient pas assez encadrés.

C'est en 1820 que Donald Laprise a quitté Sorel pour venir s'établir à Prologue où Gonzague Prologue, le seigneur du lieu, avait besoin d'un régisseur pour s'occuper de l'administration de la seigneurie. Il pratiqua aussi comme notaire ambulant, car il y avait déjà un notaire résident et la clientèle était trop peu nombreuse pour permettre la survie d'un deuxième notaire. Cependant, son métier de notaire ambulant l'a mené dans de nombreux villages et lui a heureusement permis de

rencontrer des personnages politiques de tout acabit.

Dans ce temps-là (1830-1840), Donald Laprise ne prisait guère l'attitude du clergé qui condamnait le libéralisme du Parti canadien (qui devient, plus tard, le Parti patriote). Par exemple, il se souvient être allé à l'église lors de l'un de ses nombreux déplacements et y avoir entendu le curé dire «nos bons habitants, si religieux, si honnêtes, se laissent entraîner et séduire par les agitateurs des villes [...]». Le sermon avait pris fin par des propos que jamais, Donald Laprise n'oubliera, car il avait trouvé la comparaison outrageuse: «les idées libérales sont une maladie sociale tout aussi dangereuse que le choléra...» qui envahissait alors Québec et Montréal (1832).

Monsieur Laprise a toujours suivi avec grand intérêt les affrontements entre les membres de l'Église et les Libéraux. Leurs échanges se faisaient par le biais des journaux comme L'Avenir, la Minerve et les Mélanges religieux.

Voici ce qu'il a retiré du débat concernant les dîmes et la volonté de l'Église de s'immiscer dans les affaires civiles.

Dès 1848, L'Avenir et les Mélanges religieux en étaient à s'injurier avec des épithètes amères. L'Avenir n'avait-il pas demandé que l'on enlevât du nom des «Mélanges» le titre de «religieux» parce qu'il était, à leurs yeux, un journal partisan.

De leur côté, les Mélanges religieux ne pardonnaient pas à leur adversaire certains

propos sur les affaires romaines: L'Avenir n'avait-il pas dit voir «avec peine le chef de l'église, le pape Pie IX, le prêtre éclairé sur lequel la démocratie de l'Europe avait fondé tant d'espérance, défendre son pouvoir temporel par le texte vieilli des conciles et les foudres usées de l'excommunication majeure»? [L'Avenir, le 3 mars 1849].

L'Avenir était allé jusqu'à préciser que «la foi et l'autorité» n'étaient plus de mise au XIX^e siècle [L'Avenir, 10 mars 1849]. Les Mélanges religieux avaient alors dénoncé les «mauvais principes» du journal et même recommandé à ses abonnés de le faire savoir à l'éditeur.

L'Avenir répondit à ses détracteurs dans un éditorial. Cet article sur le pouvoir temporel [L'Avenir, 4 avril 1849] était une sorte de manifeste. L'éditorial commençait par les mots «Démocrate et Catholique» et concluait par une citation de Chateaubriand, l'auteur du Génie du christianisme: «On peut donc penser comme nous et ne pas cesser d'être catholique».

Une autre question venait compliquer le débat. «Lorsque des curés firent signer des pétitions en faveur du gouvernement, après l'incendie des édifices du Parlement de Montréal à la fin d'avril 1849, Papineau s'éleva contre l'intervention du clergé en politique. Pour sa part, Jean-Baptiste-Érie Dorion écrivit que le clergé faisait très bien lorsqu'il s'occupait de morale et de religion, mais il lui reprocha une inclination trop évidente à soutenir les gouvernements, comme l'avaient révélé son attitude en 1837 et les préventions récentes d'une partie de ses membres contre la presse

d'opposition. Rodolphe Laflamme crut voir dans la circulaire de l'évêque de Montréal, approuvant le gouverneur Elgin, le «premier fait d'alliance directe et positive de l'Église et de l'État dans le Bas-Canada». Des prêtres, selon L'Avenir, avaient utilisé le confessionnal contre le journal, oubliant que le clergé est faillible dans le domaine politique et qu'il perd sa dignité en s'engageant dans les luttes partisanes. Papineau et L'Avenir, selon la Minerve, refusaient aux prêtres catholiques le droit de parler «lors même que la paix, l'ordre, les lois et la morale publique [étaient] menacés et violés». L'Avenir cita alors la Minerve qui avait fait remarquer en 1837 qu'il y a «abus et scandale de se servir de la chaire de la vérité pour y traiter des questions que Dieu a laissées aux disputes des hommes». [Jean-Paul Bernard, Les Rouges, page 75.]

Au début de juin 1849, l'abbé Chiniquy écrivit à L'Avenir. Le style était agressif. À propos de la question des dîmes, il exprimait son accord pour que chacun contribue à faire vivre le curé, mais il argumentait que le système dépendait aussi du gouvernement civil.

À l'été de 1849, des lecteurs demandent à L'Avenir de travailler l'abolition des dîmes. «Un cultivateur démocrate» du comté de Huntingdon recommande de laisser de côté «ces ennuyeuses questions de pouvoir temporel du Pape» pour traiter de la question des dîmes. «... À la campagne, écrit-il, nos hommes éclairés sont des docteurs, des notaires, des instituteurs, etc., sont généralement dans les bonnes grâces des curés et ils n'osent point écrire pour l'abolition des dîmes tant ils craignent de

perdre cette amitié curiale.» Un autre «démocrate, du comté de Rouville», espère qu'on démontrera l'injustice d'un système qui laisse au cultivateur seul tout le fardeau de la subsistance du curé alors que la population des villages profite autant et souvent plus des services de celui-ci:

«Aussi voit-on tous les jours que le système des dîmes appauvrit toujours le plus pauvre et protège toujours le plus riche. La répartition des dîmes entre les cultivateurs eux-mêmes est donc des plus absurdes. S'il ne s'agissait que des cultivateurs seulement, la manière de prélever les dîmes devrait être absolument abolie et on devrait y substituer un autre système plus juste et plus raisonnable. Mais ce n'est pas là que l'on voit toute l'injustice du système actuel. On sait que dans toutes les paroisses il y a un village plus ou moins grand, plus ou moins riche; que souvent la population de tout le village égale, si elle ne dépasse pas, la population du reste de la paroisse. Il est même certains villages qui sont comme villes et ont une population double ou triple de toute la paroisse. La population de ces villages est généralement en état de vivre aussi bien que les cultivateurs. Il y a des marchands, des rentiers, des notaires, des avocats, des médecins, des commerçants, etc. Toutes ces différentes classes de personnes ne paient rien au curé et ne sont pas plus privées des soins religieux du curé de la paroisse et même, on pourrait dire que le pauvre payeur de dîmes n'est pas toujours salué de son curé qui bien souvent, n'a d'attention et de politesse que pour la bourgeoisie du village qui ne lui paie rien. Nos cultivateurs sont fatigués de tous les fardeaux qui pèsent exclusivement sur eux, et si leur indignation n'a pas encore éclaté,

c'est qu'ils sont patients à l'excès. Il ne faut pas abuser de leur patience. Car le peuple las de fardeaux se montre quelquefois terrible. Faisons donc disparaître le système absurde des dîmes pour y substituer un mode meilleur, plus juste, moins dispendieux pour le cultivateur, plus avantageux pour le clergé et les paroissiens.» [L'Avenir, 5 juillet 1849]

Jean-Baptiste Dorion écrivit alors que le système de dîmes en vigueur «protège certaines classes de la société au grand détriment des autres». La preuve, à Saint-Hyacinthe, il fait remarquer que 550 familles du village ne paient pas la dîme qui, de ce fait, retombe entièrement sur les 350 familles de la campagne.

D'un autre côté, le clergé pouvait s'estimer lésé de ne rien recevoir des 550 familles en question. Ce point de vue, Mgr. Bourget l'avait souligné aux paroissiens de Sainte-Marie-de-Monnoir, à la fin de 1848.

De même, le curé de Saint-Hyacinthe, estimant son revenu insuffisant, demandait à chaque chef de famille de faire sa part. Mais selon «un paroissien de Saint-Hyacinthe», le curé qui se plaignait constamment de ses revenus du haut de la chaire, qui faisait circuler des listes de souscription et qui sollicitait l'appui de l'autorité épiscopale, n'avait «jamais daigné prouver vraiment qu'il recevait trop peu pour ses besoins». Si le curé désirait que chacun contribue à lui assurer «un revenu plus que suffisant», il fallait qu'il renonce à ses dîmes.

Un autre correspondant s'arrête moins au problème de la répartition des dîmes qu'à celui de la richesse du clergé. Il estimait

que, comme classe privilégiée, le clergé pouvait être tenté de s'attacher au pouvoir et de défendre l'absolutisme.

Les Mélanges religieux répliquèrent et débordant eux aussi la question des dîmes, ils s'attaquèrent à L'Avenir et au Moniteur canadien.

L'Avenir publia donc en septembre une lettre de «Trépassé» dans laquelle il faisait un répertoire de faits peu édifiants relevés dans l'histoire de l'Église [L'Avenir, 11, 15 et 18 septembre 1849]. Tout y était, de la série de scandales bien connus des encyclopédistes et bien exploités par leurs successeurs jusqu'au maintien du pouvoir temporel par la violence et par les armes. En peu de mots «Trépassé» disait que l'Église n'avait pas reçu la mission de gouverner le temporel, qu'elle s'était corrompue lorsqu'elle avait goûté les douceurs de la richesse et du pouvoir et que c'était l'opiniâtreté orgueilleuse des gens d'église qui était à l'origine des schismes et persécutions.

Après avoir publié la lettre de «Trépassé», L'Avenir donna la parole à «Campagnard». Il lançait un défi aux ennemis du libéralisme. «La lutte entre le libéralisme et le despotisme moral et religieux, affirmait-il, est devenue inévitable. Le clergé canadien, à l'instigation des prêtres importés, veut tuer les idées libérales [...]» [L'Avenir, 20 septembre 1849]

Mais le débat prit une autre tournure; on examina l'histoire de l'Église canadienne. Les défenseurs du clergé entreprirent de mettre en lumière tous les services que celui-ci avait rendus aux Canadiens français. Joseph Cauchon du Journal de

Québec disait son intention d' «arracher [son] pays à la fièvre sociale qui consume l'Europe». [Circulaire du 12 septembre 1849]

De leur côté, les défenseurs du libéralisme reprochaient au clergé son appui au conservatisme et lui contestaient une partie de ses mérites. «Campagnard» écrivit:

«Qu'on soit sincère et on admettra de suite que ce n'est pas tant la religion qu'on a voulu défendre que les idées politiques soutenues par L'Avenir qu'on a voulu attaquer. La grande majorité du clergé de ce pays est monarchiste et ne voit le vrai en politique que dans le légitimisme. Le légitimisme laïque est souvent très libéral et généralement sincère: le légitimisme clérical est toujours hargneux, intolérant, et ennemi juré des idées démocratiques! il ne s'inspire presque jamais que des besoins de la Hiérarchie ou de prétentions ambitieuses et dominatrices. La démocratie n'a donc jamais eu les sympathies sincères du clergé, parce que sous le régime démocratique il n'est rien, pendant que sous l'ordre monarchique il est puissant. Il n'est très probablement monarchiste par goût que parce qu'il l'est par intérêt, mais enfin il l'est, et cela seul explique toutes ses colères contre L'Avenir.

«C'est peut-être un malheur, pour le clergé de ce pays, de n'avoir jamais été opposé de front. Il s'irrite d'autant plus des obstacles qu'il y est moins habitué. Il est d'autant plus intolérant qu'il a été plus encensé.

«Profonde a été sa surprise quand il a vu L'Avenir répondre à ses anathèmes avec du raisonnement, et ne pas se courber de crainte devant les terribles athlètes qu'on a lancés sur lui. Un curé avait dit à quelqu'un

qui avait des liaisons avec le journal: «Si vous osez vous attaquer à nous, vous serez de suite écrasés.»

«L'Avenir a maintenant le droit de dire à ces messieurs: «Eh! bien, messieurs, nous ne sommes pas morts! Soyez sûrs même que vous ne nous écraserez pas! Le temps où vous brûlez les gens par centaines est passé et il n'est guère probable qu'il revienne! Songez donc plutôt à vous défendre dorénavant qu'à attaquer! Songez plutôt à obéir qu'à commander. Persuadez-vous surtout que plus le monde marche, moins vous devenez nécessaires dans l'ordre moral, moins vous devenez importants dans l'ordre social, plus vous êtes déplacés dans l'ordre politique. Votre seul domaine dorénavant, c'est le confessionnal et certes, c'est un moyen d'influence bien autrement puissant que le journalisme et vous êtes bien difficiles ou bien gauches si vous nous enviez nos moyens d'action».»

[«Campagnard», L'Avenir, 6 novembre 1849]

Deux autres correspondants de L'Avenir, «B., comté de H.» et «Un abolitionniste, Rivière Chambly», continuent la campagne contre les dîmes. On affirme qu'un clergé plus pauvre serait meilleur. Dès le mois d'octobre 1849, Boucher-Belleville écrit qu'on doit proposer une loi d'abolition des dîmes avant les prochaines élections générales.

Donald Laprise finit par se lasser de ce débat et il n'ouvrit plus aucun journal pendant des mois. Il aurait bien d'autres choses à raconter concernant ce débat, mais il lui semble que tout cela est maintenant bien loin de ses préoccupations. Il va régulièrement à la messe avec sa tendre épouse, dame Mathilde Duchesne, mais, cela ne veut pas dire qu'il cesse de critiquer les volontés de l'Église de s'immiscer dans les affaires civiles du pays.

LES ULTRAMONTAINS VUS PAR ROGER LAMARRE, LE BEDEAU DE PROLOGUE

Roger Lamarre, bien qu'il soit bedeau et très religieux n'est pas un ultramontain comme le sont certains habitants de Prologue, telle Perrette Lacoste, une «punaise de sacristie» qui «mange du curé et de l'évêque» comme se plaît à plaisanter Roger avec son épouse. Roger Lamarre se dit catholique modéré.

Madame Perrette Lacoste, comme plusieurs autres habitants de Prologue et d'ailleurs, accepte comme la parole de Dieu tout ce que dit Mgr. Bourget, à Montréal. Pourtant, monsieur le curé Chandonnay n'est pas aussi pointilleux que ce dernier sur la question de l'autorité politique et de l'autorité ecclésiastique. Mais qui sait, les choses vont peut-être changer à Prologue.

Pour Roger Lamarre, un ultramontain, est un conservateur exacerbé et intolérant, au sein d'une Église catholique déjà conservatrice et traditionnelle. Pardi! ces hommes de Dieu sont convaincus de leur vérité et ne s'embarrassent guère de nuances et de compromis. Ils n'aiment pas les catholiques modérés. Pour eux, il n'y a qu'une seule façon d'être catholique: la leur.

— Pauvres de nous, gémit Roger Lamarre, si cela continue, nous serons tous excommuniés, car des catholiques modérés il y en a plus d'un à Prologue. Pour sûr il y a aussi ceux qui, comme Perrette Lacoste, sont toujours prêts à crucifier leurs voisins ou bien encore à les menacer des foudres de l'enfer.

«Les ultramontains se caractérisent par leur fidélité absolue au pape à qui ils accordent juridiction sur tout l'univers.»

— Saperlotte! Moi et ma Lolotte nous croyons, que le pape a bien d'autres chats à fouetter! Pis! On ne partage pas leur précepte qui dit que pour qu'une société reste chrétienne, l'Église et l'État ne doivent pas être séparés.

— Fichtre! comme dirait monsieur Lebeau, me semble qu'il faut pas tout confondre et mêler les choses de Dieu avec les «p'tites» préoccupations des hommes.

L'idéal de société des ultramontains serait un état officiellement catholique et même une monarchie de droit divin.

— Mon bon ami, le docteur Harris, a les cheveux qui lui dressent sur la tête lorsqu'il entend parler de droit divin. C'est pas qu'il soit irrespectueux, mais il a son idée là-dessus. Il pense que c'est rien qu'une manière d'assujettir l'homme au pouvoir des curés et de leurs alliés.

— Pardi! J'pense ben que le docteur Harris ne devrait pas répéter cela devant certains habitants de Prologue. Il serait ben excommunié si cela parvenait aux oreilles de Mgr. Bourget.

Forcés de s'accommoder de la démocratie, les ultramontains ne cessent d'en dénoncer les dangers. Ils s'insurgent contre le principe de la souveraineté du peuple et condamnent toutes les libertés dites modernes.»

Puisque toute autorité vient de Dieu (et qui est mieux placée que l'Église pour interpréter la volonté de Dieu sur terre?), les ultramontains affirment la suprématie de l'Église sur l'État. L'État ne doit pas s'immiscer dans les affaires de l'Église. Par contre, c'est de l'Église que doit relever tout ce qui touche à la religion ou à la morale. Avec ce principe fort élastique, les ultramontains se donnent le droit et le devoir de surveiller l'action des gouvernements, de se mêler des élections, bref d'intervenir un peu partout dans la société. Les ultramontains prétendent ainsi sauvegarder l'ordre social.

Les ultramontains valorisent l'autorité et l'obéissance, l'ordre et la hiérarchie. Chaque individu occupe un espace sur l'échiquier social et il doit y rester. L'éducation ne doit pas changer cet ordre des choses. D'une part, on n'y croit pas: «On sait que l'instruction, bien loin de calmer les appétits naturels et d'étancher cette soif de bonheur qui tourmente le genre humain, ne fait que l'augmenter. [...] D'un autre côté, l'instruction populaire, ne fera jamais le miracle d'établir une certaine égalité dans les fortunes, pas plus que d'élever le plus grand nombre des intelligences au même niveau. [...] Le moyen d'améliorer le sort du peuple ne consiste pas précisément à l'instruire, mais à rendre ses maîtres compatissants, charitables et humains.»

D'autre part, pour les classes pauvres, l'éducation peut être nuisible: «Sans être éteignoirs de l'éducation ni du bon sens, nous pensons que l'éducation religieuse suffit à ces sortes de gens; une éducation plus relevée ne servirait qu'à leur inspirer de l'orgueil et de la vanité et à vouloir les faire sortir de l'état que la Providence leur a assigné; l'éducation religieuse est la seule qui puisse leur faire supporter avec patience et même avec joie les peines attachées à leurs travaux; cette éducation leur convient et leur suffit, aussi tant que l'Église subsistera, elle ne leur manquera pas.»

Le curé Chandonnay a fait don de quelques numéros des *Mélanges Religieux* (1840-1852), un bihebdomadaire. L'objectif de ce journal est de contrer l'influence grandissante des idées libérales dans la population. Ce journal donne sur toutes les questions le point de vue ultramontain en plus de fournir l'orientation que tout bon catholique doit suivre. Inutile de vous dire que madame Perrette Lacoste est une lectrice assidue de ce journal et qu'elle partage religieusement les idées qui y sont défendues.

LE CURÉ CHANDONNAY TEL QUE DÉCRIT PAR SA MÉNAGÈRE, MADAME PAULINE LEMIEUX

Ménagère du curé, Pauline Lemieux voit à la bonne marche du presbytère. Monsieur le curé rencontre beaucoup de monde, il est un homme très occupé. C'est pourquoi il a besoin d'une femme capable de voir au train-train quotidien. Pauline Lemieux est quelque peu écornifleuse et bavarde. Monsieur le curé dit qu'elle a de la jasette pour cent et qu'elle ne donne pas sa place dans une conversation.



Pauline sait sermonner les pauvres habitants aussi bien que monsieur le curé. Ils ont parfois l'impression qu'elle se substitue à lui. Elle aime bien monsieur le curé même s'il lui arrive parfois d'être impatient. Elle le trouve juste et généreux, disponible pour tous ses paroissiens. Elle trouve également qu'il est très cultivé. Ainsi, elle a l'occasion d'apprendre tellement de choses dont elle n'avait aucune idée. De cela, elle lui en est très reconnaissante.

Ainsi, «Sermonne» raconte toujours la même chose aux étrangers qu'elle a la chance de rencontrer au magasin général. En voici la substance: «Monsieur le curé est une personne bien importante dans le village. Je dirai même qu'il est le plus important. C'est lui qui veille à ce que toutes ses ouailles mènent une bonne vie. Sans nommer quelqu'un en particulier (monsieur le curé ne me pardonnerait pas de faire des calomnies sur mon prochain), je peux vous dire qu'il y en a toujours qui ont besoin de se faire remettre sur le droit chemin. Monsieur le curé en profite pendant son sermon de la «grand'messe» du dimanche pour leur passer un savon. Monsieur le curé est une personne bien occupée. Il reçoit les gens à toute heure en plus de son travail à l'église. Avec les baptêmes, les messes, les funérailles, les vêpres et toutes les autres cérémonies, il n'a pas beaucoup de temps à lui. En plus, il a ses visites de paroisses à faire et les malades à rencontrer. C'est toute une tâche, mais cet homme-là a une santé de fer.»

Et elle ajoute, convaincue et convaincante: «C'est sûr que monsieur le curé a une grande influence sur les habitants du village. Aussi, il ne se gêne pas pour donner son opinion sur tous les sujets importants. Les gens vont souvent lui demander des conseils et je crois sincèrement qu'il peut les aider à prendre de bonnes décisions. Monsieur le curé est aussi obligé d'intervenir quelquefois. Certaines personnes ne se conduisent

pas toujours comme il le faudrait. Dans ce temps-là, monsieur le curé ne se gêne pas pour leur faire des remontrances et les remettre sur le droit chemin.»

Et sans perdre haleine, elle continue de renseigner l'étranger (qui n'a pourtant rien demandé) sur le curé de la paroisse et les habitudes religieuses de ses ouailles: «Pour ce qui est de la confession, ça occupe beaucoup monsieur le curé. Les enfants y vont chaque mois avec la maîtresse d'école. Les adultes y vont selon leurs besoins, c'est-à-dire selon leurs péchés. Les hommes se font souvent tirer l'oreille pour y aller, mais j'en connais pas qui n'ont pas fait leurs Pâques au moins dans l'année. Monsieur le curé ouvre le confessionnal avant chaque messe, mais il n'a jamais refusé personne quand c'était bien pressant.»

Lorsque par malheur l'étranger s'entête à rester, elle le poursuit sans se lasser et l'assomme littéralement d'informations: «Quant aux fêtes religieuses les plus importantes, il y a Noël, le Jour de l'An, l'Épiphanie, la Semaine sainte et Pâques, l'Ascension, La Pentecôte, la Fête-Dieu et l'Immaculée Conception. J'en passe quelques-unes, mais c'est pas les occasions qui manquent d'aller prier le bon Dieu pour ce qu'on a reçu. Pour les saints qui sont les plus importants pour les gens du village, c'est un peu plus compliqué de répondre à ça parce qu'il y a un petit côté personnel. Chaque personne a ses préférences. C'est sûr que la Sainte Vierge pis Saint-Joseph sont bien importants dans nos vies. Il y a aussi notre patron, celui des Canadiens français, Saint-Jean-Baptiste et la bonne Sainte-Anne.»

Et là, elle dévisage habituellement l'étranger qui, pris d'un soudain malaise, retourne bien vite d'où il est venu. Ce petit manège fait bien rire Anabelle et sa belle-mère.



LETTRE PASTORALE DE MGR BOURGET

Sollicitant l'aide des catholiques du Canada (extraits)

« Nous venons aujourd'hui, N.T.C.F., faire appel à votre charité en faveur des malheureux, incendiés de Montréal. Nous l'eussions fait plus tôt, comme tout Nous en faisait un devoir, mais Nous avons été retenus par la pensée qu'avant la moisson vous étiez pour la plupart tellement à la gêne que vos bourses n'auraient pas pu se prêter à l'élan de vos cœurs.

D'ailleurs, Nous avons dû prévoir que la plus grande misère se ferait sentir pendant l'hiver qui Nous arrive. Car, grâce à la charité publique et aux contributions de plusieurs paroisses de notre diocèse, et des diocèses voisins, l'été s'est passé sans trop de souffrances.

Enfin, après trois mois d'une agitation indicible, Nous commençons à respirer; mais hélas ce n'est que pour sentir plus vivement notre cruelle position. Toutefois, oubliant encore nos propres malheurs, Nous allons vous dire ceux de nos chers enfants. En face de tant de décombres, Nous nous reportons malgré Nous, au jour du 8 et à la nuit du 9 juillet. Jour lugubre qu'un épais nuage de fumée a changé en la plus sombre des nuits ! Triste nuit que la vive lueur d'un feu immense a rendu, lumineuse comme le plus clair des jours ! Vous ne serez donc pas surpris si Nous parlons de ce grand incendie, comme s'il était encore fumant. Ah ! c'est qu'il l'est encore véritablement, comme il paraît à ceux qui font les fouilles des édifices incendiés. Mais c'est surtout dans notre coeur qu'il est et sera toujours fumant! Vous Nous pardonnerez, si Nous vous répétons ici ce que vous avez déjà vu et entendu. »

À suivre...

FEU DE 1852 AU SQUARE DALHOUSIE



«Le 8 juillet 1852 peut être compté désormais comme le plus mauvais jour que les citoyens de Montréal ont jamais passé. Il est impossible de faire concevoir la grandeur du désastre que le feu a causé dans les quartiers Saint-Louis, Saint-Jacques, Sainte-Marie, et dans une partie du quartier est de cette cité.»

«...Le feu a éclaté vers les 9 heures, sur la rue Sainte-Catherine, entre la Grande rue

Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, et 24 heures plus tard, l'incendie était arrivé jusqu'au pied du courant, près de la prison.»

«...On calcule que ce malheur terrible ne laisse pas moins de douze à quinze cents familles sans demeure.»

La Minerve, samedi matin 10 juillet 1852

Le 10 juillet, lors d'une assemblée publique, un comité de secours est mis sur pied. Au-delà de 26 000 livres sont recueillies. Ces dons proviennent de partout, des villes et des citoyens du Bas et du Haut-Canada, des Maritimes ou de Londres. Le prince et président de France, Louis-Napoléon Bonaparte, par l'intermédiaire de l'évêque de Saint-Hyacinthe, y va d'une contribution de 116 livres. Des villes américaines, New York, Boston et Portland, recueillent près de 8000 livres.

«Au sujet des sommes reçues jusqu'à ce jour par le comité de secours, le comité exécutif ferait violence à ses sentiments s'il omettait d'exprimer toute sa gratitude pour la libéralité des contributions reçues non seulement de ses compatriotes de cette province et des provinces soeurs, mais aussi et plus spécialement des citoyens de New York, Boston et Portland.»

Procédés du Comité général de secours de Montréal, p. 20.

NOTES :

1. Source: Fonds du Service du greffe, Ville de Montréal (VM6), Dossiers de coupures de presse, R3111.2 (1151), Saint-Laurent, rue
2. Image : Feu de 1852 au square Dalhousie (à l'entrée du faubourg Québec), par James Duncan. © Musée McCord d'histoire canadienne, Montréal, M7411.1.1

LE FEU AU PRESBYTÈRE

Le presbytère était construit en bois et chaque habitant avait contribué à son édification soit en donnant de l'argent, soit en fournissant des matériaux, soit en donnant des journées de travail. Bel ouvrage dont nous étions fiers.

Mais voilà qu'un feu l'a totalement détruit et il ne reste même pas une planche pour en rappeler l'existence. Nous garderons toujours en mémoire cette nuit de pleine lune où le ciel était rouge feu. Les habitants ont bien tenté de l'éteindre en faisant la chaîne avec des seaux de bois remplis d'eau, mais rien n'y fit. Ils ont pour le moins réussi à ce qu'il ne se propage pas à l'église.

Pour tout dire, nous ne saurions expliquer comment et pourquoi ce fléau nous est tombé dessus sans crier gare! Ce n'était pas une nuit orageuse ; pas de tonnerre, pas d'éclairs! Le ciel était presque bleu et rempli d'étoiles. La nuit était d'une douceur exquise et le personnage dans la lune ne semblait pas aussi triste que d'habitude. Mais, il y avait bien un mois qu'aucune goutte de pluie n'était tombée sur le territoire.



LA DÎME

Au XIX^e siècle, la dîme représente un vingt-sixième des grains produits (blé, avoine, maïs, sarrasin, seigle, orge et pois). Le paiement de la dîme en grains étant légalement obligatoire, le refus de la payer pouvait avoir des conséquences fâcheuses: refus des sacrements, poursuites judiciaires, remontrances plus ou moins publiques, etc. Bien que la sévérité envers les réfractaires ait varié d'un évêque à l'autre, selon les époques et les curés, il semble bien que, dans l'ensemble, les menaces ou les sanctions ont été rarement mises à exécution. La quantité de la dîme fut fixée à la vingt-sixième partie des grains récoltés. Cette portion doit être engrangée, battue, vannée et portée au presbytère aux frais du contribuable. [...] Toute dîme sur les autres produits de la terre ou même en argent n'est pas légalement exigible [...] à moins que les paroissiens ne s'engagent à la verser.

La dîme est due et exigible à Pâques chaque année. [...] Les arrérages ne peuvent être réclamés que pour une année. [...] Seuls les catholiques y sont assujettis . [...]

La dîme s'applique à la propriété de la récolte et non pas nécessairement à la propriété de la terre qui l'a produite. Le cultivateur, le locataire ou le fermier doit la payer dans la paroisse de la récolte, même s'il n'est pas propriétaire de la terre. Toutes les récoltes sont assujetties, même celles provenant des terres nouvellement défrichées. [...]

NOTES :

Source : Atlas historique des pratiques religieuses: Le sud-ouest du Québec au XIX^e siècle, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, sous la direction de Louis Rousseau et Frank W. Remiggi, pages 78-79